

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	4 (1896)
Heft:	2
Artikel:	Les relations diplomatiques entre la France et la Suisse pendant la guerre contre la première coalition
Autor:	Maillefer, Paul
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-6359

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE PENDANT LA GUERRE CONTRE LA PREMIÈRE COALITION

IV

LA GUERRE — OCCUPATION DE BALE

Les préoccupations que causèrent à la Suisse les incidents de Paris et d'Aix furent reléguées au second plan par les grands événements dont l'Europe était le théâtre. L'orage qui dès longtemps menaçait la paix générale éclata enfin. La France, prévenant une invasion imminente, avait forcé le roi à déclarer la guerre à l'Autriche (20 avril 1792) et à la Prusse. Toute la frontière française, de Bâle à la mer, se trouva menacée. Elle l'était également du côté de la Savoie et du Piémont, le roi de Sardaigne ayant pris une attitude hostile à la Révolution.

La situation de la Suisse fut, à partir de ce moment, des plus critiques. Elle avait à redouter que l'un ou l'autre des belligérants ne violassent son territoire. De plus, la lutte au sein de la Confédération des partisans de la France avec ceux de l'Autriche allait s'accentuant et provoquait un relâchement du lien fédéral déjà si fragile. En outre, l'une des puissances pouvait chercher, comme dans les guerres précédentes, à recruter sur son territoire. Enfin la nation victorieuse allait devenir prépondérante. Si

c'était l'Autriche, on redoutait l'ambition légendaire de cette ancienne ennemie des Suisses. Si c'était la France, la Révolution chercherait, par tous les moyens possibles, à faire pénétrer les nouvelles idées dans le sein des cantons.

Mais pour le moment, la France avait tout intérêt à ménager la Suisse. Une note remise à la diète extraordinaire réunie à Frauenfeld, en mai 1792, lui annonçait l'ouverture des hostilités. En même temps, l'ambassadeur invitait d'une façon pressante la Suisse à observer une attitude bienveillante pour la France.

« La Nation Française, Magnifiques Seigneurs, la plus ancienne et la plus fidèle Alliée de vos Républiques, d'accord avec son Roi, a pris les Armes pour défendre et pour assurer sa Liberté... Au milieu des combats qu'il (le Peuple français) livrera pour une si belle cause, il se réunira à Sa Majesté pour porter des regards d'intérêt et d'amitié sur une Nation voisine, recommandable dans tous les tems par sa bravoure et par son union : il ne cessera point de désirer que la paix et toutes ses félicités continuent d'être son heureux partage, tandis qu'il sera obligé de chercher lui-même à y parvenir par les malheurs de la guerre. Il comptera surtout, Magnifiques Seigneurs, sur les vœux du Louable Corps Helvétique. Car il est une grande vérité qu'on ne peut point se dissimuler, si la France devoit succomber dans son noble élan vers la liberté, s'ils étoient tels, ces malheurs de la guerre, qu'ils dussent opérer le démembrément et peut-être la ruine de la Monarchie, plus d'une des Puissances qui l'avoisinent, liant le souvenir des tems passés avec la prévoyance de l'avenir, devroit trembler pour son indépendance et pour l'intégrité de ses possessions. »¹

¹ Recès des diètes (*Die Eidgenössischen Abschiede*) VIII. 168.

Les déclarations des puissances étaient cependant de nature à rassurer la Suisse. Elles annonçaient leur intention de respecter le territoire helvétique. Le général Custine et le ministre des affaires étrangères d'une part, le résident autrichien Greifensegg de l'autre, s'étaient prononcés dans le même sens.¹

La diète de Frauenfeld répondit à ces déclarations en affirmant que la Confédération resterait neutre. Comme nos ancêtres, disait-elle en substance, ont toujours, en cas de guerre, observé une neutralité parfaite, pour le plus grand bien de tous, de même aujourd'hui les cantons dans leur ensemble ont l'intention de ne permettre à aucune puissance belligérante de pénétrer sur le territoire helvétique. Les cantons sont fermement résolus, en cas d'attaque, à repousser la force par la force et à s'opposer, dans la mesure de leur pouvoir, à toute violation de territoire.²

C'était là un noble langage, qui aurait été beaucoup mieux placé dans la bouche des Suisses s'ils avaient eu à leur disposition une armée forte et bien exercée. Tel n'était pas le cas. Cependant la Confédération fit tous les efforts compatibles avec sa situation pour tenir parole et pour faire respecter l'intégrité de son territoire.

La partie la plus sérieusement menacée comprenait les cantons de Soleure et de Bâle. Les Français occupaient le Porrentruy³, et leurs troupes étaient échelonnées jusqu'à Huningue. Le Frickthal, par contre, était autrichien, et une armée impériale se trouvait aux portes de Bâle. Le territoire helvétique offrait ainsi une mince langue de terre entre deux armées prêtes à en venir aux mains. La tentation de franchir cet obstacle devait être très forte, d'autant plus que les moyens de résistance étaient déri-

¹ Recès VIII. 169. — ² Ibid. VIII. 170. — ³ Voir plus bas : l'Evêché de Bâle.

soires. Bâle se sentant particulièrement exposé avait aussitôt demandé le secours des Confédérés.

Ses députés exposèrent la situation au sein de la diète de Frauenfeld et demandèrent l'envoi d'un contingent de troupes helvétiques. Treize cents hommes environ suffiraient pour le moment.¹ Toutes les députations se déclarèrent d'accord. Mais quand il s'agit de fixer le chiffre des contingents cantonaux, Schwytz fit quelques difficultés. « Le canton, disait-il, n'a jamais reconnu le « *defensional* », les anciennes alliances ne contiennent aucune trace de pareilles inventions (*Machenschaften*). L'histoire nous enseigne qu'une neutralité armée ne peut exister que quand elle est appuyée par un déploiement de troupes suffisant. Une neutralité armée qui s'appuie sur une troupe de douze ou treize cents hommes est plus nuisible qu'utile. C'est pourquoi il vaudrait mieux s'en rapporter aux puissances belligérantes.»² Encouragés par la résistance de Schwytz, les cantons démocratiques firent aussi quelques objections. A la fin cependant, un corps de 1375 hommes fournis par les XIII cantons, plus Bienne et St-Gall, marcha au secours des Bâlois.³ Le Vallais, sans refuser sa participation, avait allégué son éloignement, la révolte de ses sujets dans le courant de l'année précédente, l'attitude menaçante des troupes sardes à la frontière. Il fut dispensé d'envoyer son contingent.

¹ L'état-major bâlois élabora un plan complet de défense de la frontière. Il prévoyait pour ce fait une armée de 2040 hommes. Voir *Frid. Dinner, Zur Eidgenössischen Grenzbesetzung von 1792 bis 1795. Jahrbuch für Schweizerische Geschichte XII.* p. 97.

² *Recès VIII, 169, 170.*

³ Les contingents respectifs étaient : Zurich 175 hommes, Berne 250, Lucerne 150, Uri 50, Schwytz 75, Unterwald 50, Zoug 50, Glaris 50, Bâle 50, Fribourg 100, Soleure 75, Schaffhouse 50, Appenzell 75, St-Gall abbé 125, St-Gall ville 25, Bienne 25. *Frid. Dinner, l. c. p. 16.*

Parmi les cantons les plus dévoués à la cause de la défense nationale, il faut citer Zurich¹ et Lucerne. Zoug s'acquitta aussi avec enthousiasme de l'obligation qui lui incombaît². Le zèle de certains cantons prouve que la fibre patriotique n'était pas complètement morte chez les Suisses de 1792. Les mémoires qui relatent l'expédition des Zurichois et celle des Zougois sont empreints d'un grand

¹ L'histoire de l'expédition zuricoise est racontée dans une brochure parue à Zurich en 1792 : *Description de l'expédition des troupes fédérales à Bâle et du départ du contingent zuricois.* (Reproduite par Frid. Dinner, l.c.— La Bibliothèque cantonale à Lausanne en possède un exemplaire.) Il ne sera pas sans intérêt pour l'histoire militaire de l'époque d'en citer les principaux épisodes : Aussitôt la décision de la diète connue, Zurich lève ses troupes. On remet aux soldats des armes neuves, armes spirituelles aussi bien que temporelles ; chaque soldat reçoit en effet une bible et un livre de piété (Andachtsbuch). Le 30 mai (1792), une imposante cérémonie réunit la troupe : la prestation du serment. Dès trois heures du soir, le son des cloches rassemble une foule à l'église du Frauenmünster. « On y voyait une foule de près de six mille personnes, bien différentes les unes des autres par leur aspect, leur origine, leur rang, leur sexe, leur âge ; on y voyait à côté de la coiffure étagée avec art le simple bonnet ; à côté de l'habit du citadin le sarrau du campagnard ; à côté de l'uniforme militaire l'habit ecclésiastique. ... A quatre heures, la troupe entre dans l'église au son du tambour, enseignes déployées. Les soldats tout équipés prennent place aux premiers rangs. Toute l'assistance, tête découverte, salue les fils et les gardiens de la patrie. Les officiers prennent place vis-à-vis de la chaire. Derrière eux, les artilleurs et les chasseurs. Autour des fonts baptismaux, dans un endroit un peu exhaussé, s'étaient assis les membres du conseil de guerre, en habits sénatoriaux, ainsi que le général et le colonel. Du reste, tout le sénat était présent. » Après avoir entendu un psaume, la prière et une allocution patriotique, la troupe prêta serment. Le lendemain, elle quittait Zurich ; le 3 juin, elle était à Bâle.

² Une brochure analogue raconte l'expédition des Zougois : A Zoug, les volontaires s'offrirent en plus grand nombre que ne l'exigeait le contingent à fournir. On renvoya les plus vieux. La bénédiction du drapeau donna lieu, comme à Zurich, à une cérémonie imposante. Les troupes partirent le 15 juin, après avoir entendu la messe et bu le coup du départ. Les officiers zougois qui ne partaient pas accompagnèrent la petite troupe — 50 hommes en tout — jusqu'au pont de la Reuss. Là, les officiers régularèrent leur monde. Une demi-heure après, on se sépara, non sans avoir bu le coup de l'étrier. La troupe fut reçue à l'abbaye de Muri et arriva à Bâle le surlendemain.

enthousiasme et d'un véritable amour pour la patrie suisse. Ces sentiments, comparés à l'apathie générale de 1798, sont remarquables.

L'esprit national parut se réveiller et inspira à plusieurs poètes des hymnes guerriers que chantaient les troupes des différents cantons.¹ Les Fribourgeois entonnaient le *Chant de guerre d'un volontaire du canton de Fribourg venu au secours de Basle en juin 1792*. En voici les deux derniers couplets :

Maintenant, Basle, dans tes murs
Reçois notre troupe fidèle :
Tu n'auras point d'amis plus sûrs,
Ni de meilleure sentinelle.
Mais déjà nous l'éprouvons tous,
Chacun ici nous traite en frère...
Eh bien ! parlés... que faut-il faire ?
Nos cœurs et nos bras sont à vous,

Un jour quand la main de la paix,
Loin de nous chassant les allarmes,
Pour mieux jouir de ses bienfaits
Nous fera déposer les armes ;
Que ce cri : Vive les Baslois,
Retentisse dans nos montagnes !
Et vous aussi, dans vos campagnes,
Dites... Vive les Fribourgeois !

Chaque détachement était commandé par les officiers de son canton. Quant au commandement en chef, il avait fallu tenir compte des diverses susceptibilités à ménager. La diète avait décidé que Zurich fournirait le commandant en chef, Berne le lieutenant-général et Lucerne le major-général.²

¹ Voir *Frid. Dinner*, l. c. p. 24-26, p. 102-112.— ² *Recès VIII*, p. 170.

En même temps qu'elle envoyait des troupes, la diète déléguait à Bâle des représentants. Ils avaient pour mission d'assister de leurs conseils les magistrats de Bâle, de veiller à ce que la neutralité du territoire bâlois fût respectée, de s'adresser à cet effet aux généraux et commandants des troupes étrangères dès qu'elles s'approche-raient de la frontière, de pourvoir à ce que l'on observât une attitude impartiale vis-à-vis de chacune des puissances, cela dans le but d'écartier tout soupçon et tout mal-entendu.¹

Les deux premiers représentants fédéraux furent Hirzel de Zurich et Balthasar de Lucerne. A cette députation devaient succéder les délégués de Berne et Uri, puis Schwytz et Fribourg, Unterwald et Soleure, Zug et St-Gall (abbé), Glaris et St-Gall (ville), Bâle et Bienne, Schaffhouse et Appenzell.

Les représentants restaient en fonctions pendant neuf semaines. Leurs successeurs arrivaient au bout de la huitième semaine et se mettaient aussitôt au courant de leur mission.²

Les premiers représentants arrivèrent à Bâle au commencement de mai. Ils y furent reçus en grande pompe et avec un cérémonial très compliqué. Ils furent accueillis en entrant dans le canton par une députation du Conseil et par les baillis. A leur arrivée en ville, ils envoyèrent au bourgmestre régnant leurs lettres patentes. Après les visites d'usage aux quatre premiers magistrats, ils furent reçus en séance solennelle par le Conseil secret, qui se rendit en cortège à la demeure des délégués. Les huissiers aux couleurs bâloises marchaient devant. Venaient ensuite, dans le carrosse du gouvernement, noir et or, les quatre premiers magistrats. Suivait une seconde

¹ *Recès VIII*, p. 171. — ² *Recès VIII*, p. 176.

voiture, dans laquelle étaient les neuf autres membres du Conseil secret, le chancelier de la ville et le greffier du Conseil. Tous avaient l'uniforme de gala et l'épée au côté.

Les représentants, accompagnés de leurs secrétaires et de toute leur suite, les reçurent à la porte de leur hôtel. Dans la salle d'audience, on forma le cercle. Les représentants avaient à leur droite le bourgmestre et le grand tribun régnants, et quelques conseillers secrets. Les autres premiers magistrats et conseillers secrets étaient à leur gauche. Vis-à-vis, le chancelier de la ville et le greffier du Conseil secret. Le chancelier fit le discours de bienvenue, et le premier représentant répondit. On s'embrassa ensuite et on se serra la main. Le même jour, un joyeux banquet termina la cérémonie. Le même cérémonial fut adopté pour le départ des délégués. — Au milieu d'une grande conflagration politique, placé entre deux armées prêtes à en venir aux mains, menacé à chaque instant de voir son territoire envahi par l'une ou par l'autre, un petit Etat d'une trentaine de mille âmes organise des cérémonies dans lesquelles on prononce de pompeux discours et l'on observe une étiquette aussi rigoureuse qu'à la cour du Grand Roi. C'était dans les mœurs du temps ; le souci de la forme et de l'étiquette, le besoin de titres et d'appellations superbes n'est pas un des traits les moins caractéristiques des mœurs suisses à cette époque. — Pierre Ochs, l'historien de Bâle, auquel nous avons emprunté la description de la cérémonie, ajoute : « Les représentants avec leurs secrétaires et leur suite ainsi que leurs invités furent complètement défrayés, ce qui a été pour notre pays une charge assez forte. »

Les représentants siégeaient avec le Conseil secret toutes les fois qu'il était question d'affaires concernant la neutralité et la défense des frontières. Quand il s'agissait

de mesures militaires, les officiers supérieurs de l'état-major siégeaient aussi, avec voix consultative.

Les contingents militaires arrivèrent à Bâle dans le courant de juin. Ils y furent reçus avec le même enthousiasme qui avait accueilli les délégués. La chanson patriotique composée en leur honneur contient quelques beaux accents :

« O vous, frères confédérés, soyez les bienvenus au milieu de nous ; confiants, nous vous tendons la main, à vous, fils de ceux qu'a unis le lien de la liberté première. — Pour nous vous avez quitté maisons, biens et champs : devant la guerre menaçante, votre sentiment de pitié confraternelle vous a donné le signal du départ. — Oh non, Tell n'est pas mort, il revit dans ses neveux ; il allume leur courage dans le danger, et leur dit de marcher fidèles comme lui dans la voie des héros. — Nous partageons avec vous nourriture et boisson, tant que vous voudrez rester. Il n'en est aucun de nous qui, — nous vous le jurons par le Seigneur Dieu — n'apporterait volontiers la dernière brebis de son troupeau ; — Et quand vous retrouverez dans le sein des vôtres le bonheur dont vous êtes privés — oh ! pensez que vous avez laissé dans nos cœurs un monument d'airain. »

Elle devait présenter un singulier aspect, cette petite troupe suisse, de moins de 1500 hommes, formée de seize contingents divers ! Ils différaient entre eux par l'uniforme, par l'armement et l'équipement, par l'instruction militaire des soldats, par la langue et par la religion. *Presque tous les contingents*, dit une notice¹, portaient la tunique bleue, cependant les chasseurs la portaient verte, l'infanterie zuricoise grise, les gens de l'Entlebuch brune et courte, l'infanterie lucernoise rouge, les Unterwaldiens

¹ *Frid. Dinner*, I. c. 27.

et les Fribourgeois noire ou bleue. Les cols et parements étaient aussi *presque tous rouges*, à l'exception de ceux des Zuricois (bleus), des Lucernois et Uranais (jaunes), des Fribourgeois (noirs). Les pantalons étaient bleus, verts, blancs ou noirs, sans compter ceux des Fribourgeois, qui étaient rouges. Les gilets étaient bleus, verts ou jaunes, et ainsi de suite. Même bigarrure dans la solde, le commandement, les détails du service.

La troupe fut répartie dans les différents postes ; quelques travaux de fortifications furent entrepris : on remit en état la redoute de St-Jacques, près de la Birse. On établit sur les hauteurs des postes d'observation gardés chacun par quatre hommes. Un drapeau blanc les signalait pendant le jour, un bidon de poix brûlante pendant la nuit. On convint des différents signaux d'alarme : un coup de fusil comme avertissement, deux coups lorsque le feu éclatera, quatre coups en cas d'attaque.

Quelques illusions que les Suisses pussent encore avoir sur leur puissance et leur valeur militaire, ils n'avaient cependant pas la prétention de s'opposer, avec un contingent aussi faible, au passage d'une armée. La troupe d'occupation avait pour but d'observer les mouvements des corps ennemis et de signaler leur approche. En cas de violation de territoire par une armée ennemie, le contingent pouvait, uni à la milice du pays, retarder assez la marche des envahisseurs pour permettre à l'autre armée de prendre les mesures nécessaires à sa défense.

Le séjour des troupes helvétiques rassura les Bâlois : dans la diète ordinaire de Frauenfeld, en juin 1792, ils remercièrent chaleureusement leurs confédérés du prompt secours qu'ils leur avaient accordé.¹ La diète en prit note avec satisfaction : « Dans le corps arrivé heureusement à

¹ Recès VIII, p. 175.

Bâle, lui dit-on, la meilleure entente règne entre officiers et soldats. Toutes les mesures nécessaires ont été prises, soit en ville, soit dans la campagne, afin de fournir aux troupes les vivres et le logement, afin de satisfaire à leurs autres besoins, au soin des malades, au culte pour les deux religions. Les troupes sont divisées en deux bataillons ; l'un occupe la ville, l'autre la campagne ; ils alternent chaque quinzaine. Les chefs de l'état-major s'assemblent tous les lundis pour délibérer sur les affaires militaires ou autres... Dans la ville, la bourgeoisie a pourvu à ce que les postes de nuit fussent doublés, et toutes les mesures de police ont été prises avec le plus grand soin.

En revanche, les députations des divers Etats confédérés déclarèrent en diète que leurs commettants avaient été également touchés de la façon généreuse et fraternelle dont leurs soldats avaient été accueillis à Bâle ; elles se réjouissent d'avoir pour leur part contribué à rassurer l'Etat de Bâle. Ensuite on s'adresse des remerciements réciproques sur la manière dont les contingents ont été accueillis dans les cantons qu'ils ont traversés. Dernier vestige de la solidarité helvétique, avant la chute de l'ancien régime !

On avait pourvu, par l'occupation de Bâle, au strict nécessaire, et l'on s'en tint à ce minimum de mesures préventives. Il ne vint à l'idée de personne de procéder à une réorganisation politique de la Suisse. Quant aux vices de l'organisation militaire, que tous les hommes de bon sens déploraient, les Confédérés ne surent y remédier. La Société militaire suisse avait attiré l'attention de la diète sur les réformes les plus urgentes. La diète remercia la Société militaire de son zèle et... l'engagea à persévéérer dans ses efforts. On en resta là.

La petite troupe suisse et les délégués de la Confédé-

ration eurent pendant leur séjour à Bâle une mission difficile à remplir. Des conflits surgirent à chaque instant avec les troupes et les généraux autrichiens et surtout avec les Français. La suite de notre récit nous ramènera sur ce sujet.

(A suivre).

Paul MAILLEFER.

UN ÉPISODE DES GUERRES DU PREMIER EMPIRE

LES PRISONNIERS DE « LA CASTILLE ». — RÉCIT D'UN SUISSE¹.

A la suite des campagnes désastreuses de 1808 à 1810, en Espagne, un grand nombre de soldats français tombèrent entre les mains des ennemis. Ce fut particulièrement à la suite de la capitulation de Baylen que le nombre des prisonniers fut considérable. Afin de les garder plus facilement et de prévenir toute tentative d'évasion, les Espagnols les reléguèrent sur les pontons qui se trouvaient dans le canal de l'île de Léon. On entassa ainsi dix mille prisonniers sur onze vaisseaux. Les officiers, au nombre de plus de mille, furent séparés de leurs soldats et relégués sur le vaisseau *La Castille*.

Les vaisseaux étaient dans la baie de Cadix, à une lieue environ du rivage, et séparés les uns des autres par une distance de deux ou trois portées de fusil. Chaque vaisseau était gardé par deux canonnières portant chacune une quarantaine de soldats. A bord se trouvaient quinze à vingt hommes sous la direction d'un sergent, chargés de la garde des prisonniers et de la police du vaisseau.

¹ *Relation du séjour des prisonniers de guerre français et suisses sur le ponton « la Castille » dans la baie de Cadix, et de leur évasion, le 15 mai 1810.* Par L. Chapuis, de Lausanne, chirurgien-major.